

POURQUOI JE NE SOUHAITE PLUS FINANCER L'ORDRE DES MEDECINS !

Dr Bernard Coadou- Bordeaux - Janvier 2016

Après un parcours professionnel qui m'a amené de 1969 à 2011 à pratiquer la médecine générale, la planification familiale, la fonction hospitalière et l'enseignement universitaire, j'ai décidé de prendre ma retraite en 2011 à l'âge de 60 ans et de n'exercer la médecine qu'à titre bénévole, notamment dans le cadre de l'association ADEL (Action pour le Développement Local). Cette association franco-sénégalaise pilote plusieurs projets au Sénégal, j'en suis le responsable médical depuis 1993.

Durant ma carrière, j'ai très peu bénéficié de l'aide de l'Ordre des médecins ; je l'ai plutôt rencontré comme un obstacle à sauter ou à contourner dans mon exercice. J'ai participé nationalement et localement à une résistance qui a vu son apogée dans la fin des années 80, à une époque où le pouvoir socialiste avait pour objectif la suppression de cette institution ordinaire. Nous avons alors été nombreux à ne plus payer les cotisations.

Près de 30 ans après, je me suis autorisé en 2012 à demander à l'Ordre des médecins de Gironde de me considérer comme médecin non cotisant. J'espérais alors une coexistence pacifique avec lui...

Les multiples courriers simples ou recommandés, suivis en 2014 de menaces d'huissier (par courrier et téléphone) puis d'une injonction à payer en avril 2015 obtenue auprès du Tribunal d'Instance de Bordeaux, m'ont amené à contre-attaquer pour qu'un procès en bonne et due forme puisse se tenir... sa date est fixée au mercredi 27 janvier 2016.

Alors que de nombreux soutiens se sont exprimés ces derniers mois, avec notamment un Comité de citoyens* qui réunit certaines des personnes rencontrées professionnellement et associativement au cours de ma carrière, je suis amené à exposer publiquement les multiples raisons de ma décision : je ne souhaite plus financer cet organisme, tout en souhaitant conserver ma qualité de médecin, attribuée par l'Université de Bordeaux 2 en 1980.

Une des premières raisons est intimement liée à mon lieu d'exercice de la médecine générale de 1983 à 2011, en cabinet médical de groupe. Il s'est tenu dans le quartier Bacalan de Bordeaux Nord, à 400 m de l'immeuble où mon confrère, le Dr Sabatino SCHINAZI, avait exercé le même métier de 1920 à 1942. Ce médecin, né en 1893, après avoir participé entre autres aux soins des blessés de guerre à l'Hôpital Pellegrin de Bordeaux, s'est installé dans ce quartier qui avait mauvaise réputation et disposait de peu de médecins. Alors qu'il bénéficiait d'une très haute considération des habitants, baptisé « le médecin des pauvres », il a été arrêté en juin 1942, victime de sa judéité, malgré son statut protecteur : époux d'une non juive et père « d'aryens ». Emprisonné à Mérignac pendant 17 mois, ensuite convoyé

vers Drancy puis Auschwitz fin 1943, il a subi les changements de camp décidés en urgence lors de la débâcle nazie. Il est mort près de Dachau, le 25 février 1945, dans les conditions horribles de ces assassinats à petit feu. Les archives dont nous disposons nous permettent d'affirmer que **l'Ordre des médecins de Gironde**, notamment avant son arrestation, **a eu un rôle actif dans le destin funeste du Dr Sabatino SCHINAZI**. Il l'a exclu de son propre chef de la communauté médicale bordelaise, considérant que c'était « un métèque indésirable pour la société française ». L'Ordre ne s'est pas excusé depuis et ne nous a pas autorisé à accéder à ses archives internes ..!

Cet exemple illustre l'adoption de la politique pétainiste de révolution nationale par l'Ordre des médecins créé le 7 octobre 1940. Il peut être complété par d'autres témoignages que nous avons reçus récemment, où la stigmatisation a concerné communistes, francs maçons, etc...

Les autres raisons sont nombreuses et nous n'en citerons que quelques unes, situées dans le même niveau de totalitarisme idéologique où l'Ordre a souhaité nous enfermer depuis sa naissance :

- ➔ Dans le domaine de la maîtrise de la fécondité, de la contraception, de l'avortement, l'Ordre des médecins s'est malheureusement comporté de façon caricaturale, méprisant le mouvement de libéralisation des années 70, mettant au ban de la communauté médicale les médecins (dont je faisais partie) impliqués dans cette démarche ;
- ➔ Dans le domaine de la médecine de groupe (dont je faisais partie), l'Ordre s'est opposé à cette avancée qui pour lui était une rupture des pratiques individuelles nécessaires à un bon exercice... !
- ➔ Dans le domaine de l'accès à la prévention et aux soins pour tous (qui a toujours fait partie de mes objectifs), l'Ordre s'est opposé au conventionnement des médecins dans les années 60-70 ; par la suite il n'a quasiment rien fait contre la montée des dépassements d'honoraires, facteur important du renoncement aux soins d'une partie grandissante de nos concitoyens. Il est resté muet face à l'appât du gain de quelques médecins, en contradiction flagrante avec le Code de Déontologie et le Serment d'Hippocrate...
- ➔ Dans le domaine de la réponse aux urgences, l'Ordre a failli à la mission historique de bonne organisation dont il était responsable (cf opposition interne en 2001 au président national Bernard HOERNI qui a voulu « faire le ménage » mais qui a été rapidement destitué). S'en suit une situation actuelle insatisfaisante où la participation des médecins libéraux aux gardes se fait sur la base du volontariat...

Les dernières raisons sont plus récentes, elles sont relatives à l'année 2015, durant laquelle nous pouvons relever, entre autres :

- ➔ Une pratique ordinale très partielle dans le domaine de la santé au travail : l'Ordre a accepté de recevoir de nombreuses plaintes d'employeurs contre des médecins du travail qui, à leurs yeux, auraient fait un lien trop rapide entre les conditions de travail et la souffrance des salariés ; plusieurs procès sont en cours devant les juridictions disciplinaires, avec une contestation et une mobilisation grandissantes (cf le report du procès des Drs BERNERON et HUEZ qui devaient passer devant la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre le 8 septembre dernier...)
- ➔ Une dénonciation calomnieuse du Dr Irène FRACHON par le président de l'Ordre des médecins de Gironde...alors qu'elle a été, depuis plusieurs années, une lanceuse d'alerte très utile dans l'affaire du Médiateur.
- ➔ Une opposition au tiers payant généralisé du projet de Loi Santé, où l'Ordre des médecins de Gironde s'est allié et a soutenu la fraction la plus conservatrice des médecins engagés dans ce combat contre l'accès aux soins.
- ➔ Une pratique disciplinaire tout à fait partielle et injuste à l'encontre de notre confrère le Dr Nicolas BONNEMAISON. La décision de radiation prononcée par l'Ordre des médecins, casse la carrière d'un médecin qui n'a fait que ce que font beaucoup d'autres, avec le souci d'accompagner les mourants et d'éviter leurs souffrances.

A l'heure où je suis retraité sans activité médicale rémunérée, je ne souhaite donc plus financer cet authentique SMO (Syndicat Médical Obligatoire) qui n'a jamais cessé de nous présenter son opinion comme celle de « l'ensemble du corps médical »...alors qu'elle n'était qu'une parmi beaucoup d'autres ... !

Le président de l'Ordre des médecins de Gironde a confirmé publiquement dans le journal Sud Ouest du 3 juin 2015 ses exigences pour me laisser tranquille en tant que non cotisant : **Je devrais dire que je ne suis plus médecin et demander ma radiation du tableau ordinal... !**

...c'est une proposition que je ne peux accepter et qui pose, selon moi, la question suivante :

Est-ce que l'Ordre des médecins a une légitimité suffisante et supérieure aux autres institutions de notre pays, en particulier l'Université, pour décider qui est médecin et qui ne l'est pas ?

Dr Bernard COADOU - 9 janvier 2016

**Un comité de soutien «Pour la liberté associative et syndicale» s'est constitué en mai 2015. Il est animé par l'association «LaSantéUnDroitPourTous» 6 Rue Balaclava 33800 Bordeaux tél.:0670547685 santedroitpourtous33@gmail.com . Il regroupe plus de 700 personnes).*